



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION COLLECTIF UBIQUE POUR
L'ORGANISATION DE QUATRE
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 9,
10 ET 11 JANVIER 2025**

**DÉCISION N° DM-24-435
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Collectif Ubique, représentée par Monsieur Vincent Jimenez, dont le siège social est situé Espace Marie-Louise Hémet, 8, rue Jacques Philippe Bréant – 27300 BERNAY – pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « la belle au bois dormant », les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Collectif Ubique, représentée par Monsieur Vincent Jimenez, dont le siège social est situé Espace Marie-Louise Hémet, 8, rue Jacques Philippe Bréant – 27300 BERNAY – un contrat de cession pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « la belle au bois dormant », les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 janvier 2025, dont le prix de cession est fixé à 9 890,50 € (neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes) Net ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12770H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN